



BAREME DES HONORAIRES 2019 (selon l'article L 121-1 du code de la consommation)

A) TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES

Jusqu'à 50 000€	Forfait 5000€ TTC*		
De 50 001€ à 100 000€	8% TTC	De 200 001€ à 300 000€	5,5% TTC
De 100 001€ à 150 000€	7% TTC	De 300 001€ à 500 000€	5% TTC
De 150 001€ à 200 000€	6% TTC	A partir de 500 001€	4% TTC

Les honoraires ne sont pas cumulatifs.

Notre évaluation de valeur d'un bien immobilier est gratuite lorsqu'elle est associée à un mandat.

Une expertise immobilière écrite est facturée 195 € TTC (hors mandat).

- Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat.
- * **Le montant minimum d'honoraires est de 5000 € TTC (à l'exception des garages, Box et stationnements divers : 3000 € TTC).**
- En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.

B) TRANSACTIONS SUR LOCAUX PROFESSIONNELS

Les honoraires de transaction, qu'ils soient à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, ne peuvent dépasser les **10 % HT** du prix de vente HT (avec un minimum de perception de 5000 € TTC)

Exemple : si le prix net vendeur d'un bien est de 100 000€ HT, les honoraires seront de 10 000€ HT (soit 12 000€ TTC, après application du taux de TVA en vigueur de 20%)

C) LOCATIONS A USAGE D'HABITATION

Honoraires à la charge du locataire ET du bailleur :

- **Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8€/m² TTC**
- **Etat des lieux : 3€/m² TTC** (payable à compter de la réalisation de cette prestation)

NB : Les honoraires facturés au locataire ne peuvent être supérieurs à ceux facturés au bailleur.

D) AUTRES BAUX

- **Garages, box, parkings et cave** (à la charge de chacune des parties) : Forfait 115€ TTC
- **Baux commerciaux et professionnels**

A la charge du bailleur et/ou du preneur selon les termes du bail.

- Honoraires de location (sur le loyer annuel HT) **18% TTC**
- Honoraires de rédaction d'acte (sur le loyer annuel x 9 ans) **0,60% TTC**
- Facturation minimum **400€ TTC**